



Communiqué de presse – 11 juillet 2016

**LOGEMENT SOLIDAIRE A CHAMONIX:
-UN NOUVEAU DISPOSITIF ORIGINAL MIS EN OEUVRE PAR LA COLLECTIVITE
POUR LOGER LES SAISONNIERS
-UNE EXPERIMENTATION REUSSIE ET UNE DYNAMIQUE A POURSUIVRE**

Lundi 11 juillet 2016, Eric Fournier, les élus et services responsables du dossier, l'ensemble des parties prenantes (propriétaires loueurs, entreprises employant des saisonniers et l'association Act Habitat qui a fait office d'intermédiaire) ont dressé le bilan de l'expérimentation menée lors de l'hiver 2015/2016 en Vallée de Chamonix sur le logement solidaire en faveur des saisonniers.

Le dispositif "logements solidaires" est un nouveau dispositif, qui consiste en la mobilisation de logements du parc privé en faveur des travailleurs saisonniers de la vallée de Chamonix. **Il permet la mise en relation des propriétaires de biens à louer et des employeurs recherchant des solutions d'hébergement pour leurs travailleurs saisonniers, sachant que le propriétaire loue à l'employeur un logement qui est ensuite sous loué au saisonnier.**

La communauté de communes a signé une convention financière et de partenariat avec l'association ACT HABITAT, mandatée pour assurer la gestion locative. La supervision et le soutien technique ont été assurés par le service logement de la Direction Enfance Éducation et Solidarité de la collectivité.

11 logements ont été mis en location, dès décembre 2015 pour toute la saison d'hiver, du studio au T2, (de 18 à 40m²), pour des montants de loyer de 450€ à 600€. 13 saisonniers en ont bénéficié. 6 employeurs sont impliqués dans le dispositif. L'ensemble des propriétaires et des employeurs sont très satisfaits de l'expérimentation: facilité et rapidité des démarches, garantie donnée aux propriétaires sur le paiement du loyer, occupation de logements qui ne l'étaient pas...

En 2016, l'action se poursuit et le contrat de gestion locative est renouvelé avec Act Habitat. L'ambition est d'amplifier la dynamique, de formaliser la location avec un nombre plus important de bailleurs privés -23 logements sont désormais acquis pour l'hiver 2016/2017, l'objectif étant d'en obtenir 30- et de convaincre de nouvelles entreprises de la vertu du dispositif. L'attribution des premiers logements aura lieu dès septembre 2016.

La collectivité est sensible à la problématique du logement de ses saisonniers depuis de nombreuses années et ce dispositif original vient compléter l'offre proposée par la Vallée de Chamonix pour l'accueil de saisonniers:

-hébergement en habitat traditionnel avec une offre de 161 appartements (Foyer des Jeunes travailleurs, Les Cimes, studios Grépon à Chamonix Sud, Argentière et Lyret).
-hébergements de type camping, dans deux aires d'accueil aménagées et équipées sur le territoire de la vallée: une trentaine de places aux Moliasses à Chamonix et une vingtaine de places aux Houches.

Contact : logement.solidaire@cc-valleedechamonixmb.fr